

Projet Sportif Fédéral 2026
Projet COMITE DEPARTEMENTAL
<i>Animer le réseau départemental</i>

Dates de réalisation *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit être réalisé entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 juin 2027 :

- Date de début entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026
- Date de fin avant le 30 juin 2027

Paramètres du projet sur Le Compte Asso *À sélectionner sur Le Compte Asso*

Dans les menus déroulants, tels que libellés sur la plateforme Le Compte Asso, sélectionnez :

- Objectifs opérationnels → Développement de la pratique
- Modalité ou dispositif → Animer le réseau départemental

Objectifs *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit se limiter aux objectifs suivants, qu'il conviendra de préciser :

- Développer la dynamique territoriale par la mise en place d'actions de promotion en direction des institutionnels et du grand public comme la SOP
- Relayer la communication fédérale en participant aux réunions d'information et en diffusant l'information aux clubs
- Valoriser les bénévoles : dirigeants, juges et entraîneurs
- Animer le réseau des clubs en favorisant les échanges entre dirigeants et en mutualisant les initiatives ou expériences
- Encourager l'engagement des jeunes dirigeants

Description *À saisir sur Le Compte Asso*

La description de votre projet doit répondre aux questions suivantes :

- Quoi ? : les actions qui vont être réalisées
- Comment ? : la mise en œuvre du plan d'actions
- Quand ? : le calendrier de réalisation du projet
- Qui ? : les ressources humaines engagées dans le projet

Évaluation *À saisir sur Le Compte Asso*

Parmi cette liste, choisissez les indicateurs qui permettront d'évaluer votre projet. Il vous reviendra d'en fixer les objectifs que vous souhaitez atteindre :

- Nombre d'actions organisées : X actions
- Nombre de personnes bénéficiaires des actions organisées : X personnes

Budget *À remplir sur Le Compte Asso*

Le budget doit être celui de votre projet et doit prendre en compte toutes les dépenses et recettes liées à sa mise en œuvre. Le budget doit être équilibré et la subvention ne pourra excéder **40% du budget** (le montant total des charges). L'achat de cahiers de vacances FFGym peut être inclus dans le budget de l'action.

Spécificités

Le comité départemental devra être l'initiateur des actions afin qu'elles soient éligibles à cette orientation.

Actions non éligibles : *(liste non exhaustive)*

- Mise à disposition de cadres dans les clubs